



TRESORERIE

Adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Palements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

Votre courrier du

Vos références

Nos références

Annexe(s)

Imputation relative à des arriérés sur années antérieures

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Le service Paiements – Traitements est régulièrement confronté à des problèmes en matière d'imputation budgétaire pour ce qui a trait au calcul et au paiement d'arriérés sur années antérieures.

Afin d'éviter de tels problèmes, nous demandons aux ordonnateurs **de toujours mentionner expressément**, sur les Relevés de Mutations, **la division organique, le programme et l'allocation de base sur lesquels les arriérés doivent être imputés** en cas d'ordre de paiement concernant des arriérés sur années antérieures.

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Auditeur général des Finances a.i.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Service

Palements : Traitements et Pensions



Annick GUEDENS

Premier attaché des finances

Tél. 02 233 74 15 – fax 02 233 70 77

E-mail: annick.guedens@minfin.fed.be